



GUIDE D'INFORMATION



Danville

- ▶ **MATIÈRES ORGANIQUES**
- ▶ **MATIÈRES RECYCLABLES**
- ▶ **DÉCHETS**
- ▶ **COLLECTES SPÉCIALES**
- ▶ **POINTS DE DÉPÔT SPÉCIALISÉS**



À CONSERVER

**AN ENGLISH VERSION OF THIS GUIDE IS AVAILABLE ON REQUEST AT
THE TOWN HALL OR ON THE WEBSITE AT WWW.DANVILLE.CA**

TOUS ENSEMBLE VERS UNE MEILLEURE GESTION DE NOS MATIÈRES RÉSIDUELLES!



TABLE DES MATIÈRES

Mot du conseil municipal.....	4
Composition des matières résiduelles.....	6
Le principe des 3 RV-E.....	8
Calendrier des collectes.....	12

MATIÈRES ORGANIQUES - **BAC BRUN**

Comment gérer le bac brun ?.....	14
Implantation de la collecte.....	16
Distribution de compost aux résidents.....	16
Méthode d'utilisation des bacs.....	18
Utilisation de sacs.....	19
Matières acceptées ou refusées.....	20
Trucs et astuces.....	24
Compostage domestique et l'herbicyclage.....	26

MATIÈRES RECYCLABLES - **BAC VERT**

Quelles matières se récupèrent dans le bac vert ?.....	28
Matières acceptées ou refusées.....	29
Les cinq erreurs les plus fréquentes dans le bac vert.....	32
Trucs pour la récupération.....	33
Campagne de réduction à la source.....	34

DÉCHETS - **BAC NOIR**

Quels sont les véritables déchets ultimes du bac noir ?.....	36
Matières acceptées.....	37

COLLECTES SPÉCIALES

Collecte des gros rebuts, feuilles d'automne et arbres de Noël.....	40
--	----

POINTS DE DÉPÔT SPÉCIALISÉS

Bottin des récupérateurs.....	42
-------------------------------	----

MOT DU CONSEIL MUNICIPAL

Chers citoyens et citoyennes,

La Ville de Danville emboîte le pas à l'instar de plus de 300 municipalités qui, depuis 1998, ont implanté la collecte des matières organiques. Et ce nombre ne cesse d'augmenter. En effet, des actions concrètes doivent être mises en œuvre par toutes les municipalités afin de bannir les matières organiques des lieux d'élimination d'ici 2020 comme prévu par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Partie prenante de la Municipalité régionale de comté (MRC) des Sources, qui a affirmé son engagement envers le développement durable par l'adoption en 2014 de son Agenda 21, la Ville de Danville souhaite réduire son empreinte écologique en assurant une meilleure gestion des matières résiduelles générées sur son territoire. Plusieurs mesures sont mises en place afin d'atteindre les objectifs québécois et de s'affirmer à titre de municipalité proactive.

Votre participation est notre principale alliée pour arriver à mieux gérer nos matières résiduelles et les coûts qui y sont rattachés. C'est pourquoi nous vous invitons tous à collaborer, à la maison et au travail, en adaptant vos habitudes de tri à la source des matières résiduelles. Les voies à privilégier sont bien sûr l'utilisation du bac vert pour les matières recyclables et du bac brun pour les matières organiques. Le bac noir représentera ainsi la destination ultime d'une très faible proportion de déchets qui ne peuvent trouver de seconde vie utile. Le présent guide vous est remis afin de vous informer sur les modes de gestion à privilégier pour chaque type de matières résiduelles que vous générez.

Le conseil municipal est fier de prendre le virage du développement durable en soutenant dès maintenant l'implantation de meilleures pratiques au niveau de la gestion des matières résiduelles générées par la population danvilloise.

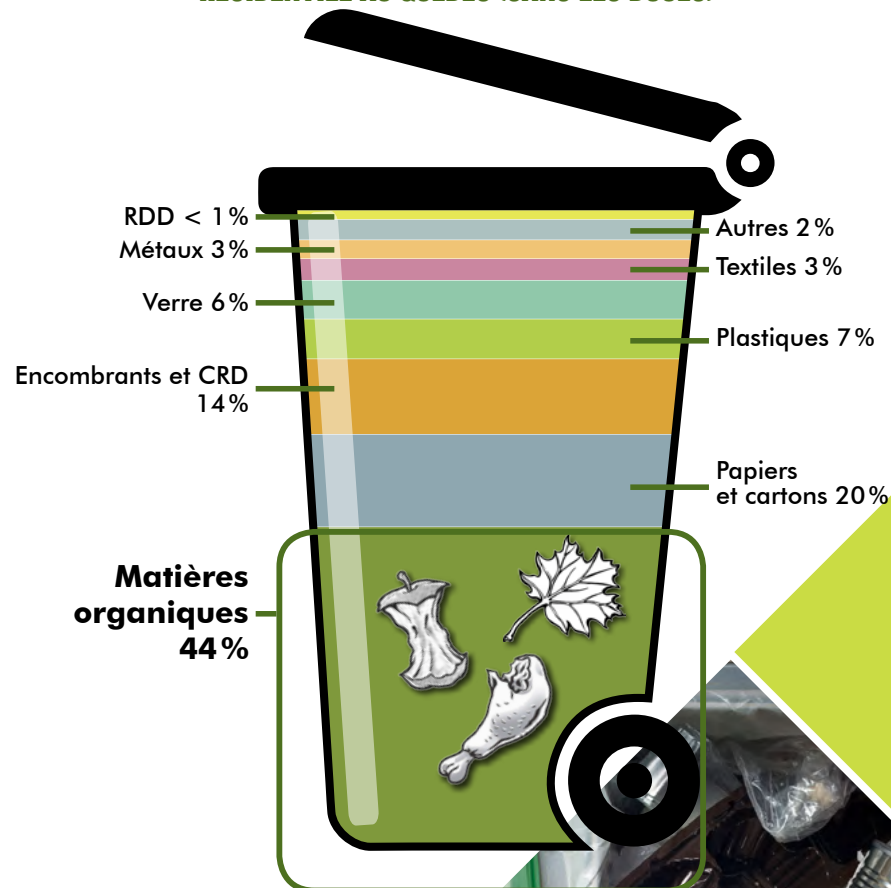


COMPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Saviez-vous que la population de la Ville de Danville a envoyé à l'enfouissement, en 2014, une moyenne de 423 kg de déchets par habitant? À titre indicatif, plusieurs municipalités des MRC de Coaticook et de Memphrémagog qui ont implanté la collecte des matières organiques il y a quelques années ont diminué à moins de 250 kg par habitant la quantité moyenne de déchets enfouis annuellement. Selon des caractérisations réalisées par Recyc-Québec, la composition générale des matières résiduelles d'une résidence québécoise, en excluant les boues générées dans les systèmes de traitement des eaux usées, sont réparties selon les pourcentages suivants :

- ▶ 44 % sont des matières organiques compostables qui peuvent être déviées du site d'enfouissement par l'utilisation de votre bac brun ou de votre composteur domestique ;
- ▶ 36 % sont des matières potentiellement recyclables, telles que les contenants et emballages constitués de papier, de carton, de plastique, de verre ou de métal, qui peuvent prendre le chemin du recyclage via votre bac vert ;
- ▶ 14 % sont des encombrants (gros rebuts) qui sont collectés lors des collectes bisannuelles offertes par la municipalité ou, encore mieux, acheminés à une ressourcerie, ou bien des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) qui doivent être acheminés à un centre de tri de résidus de CRD pour maximiser la récupération des matériaux ;
- ▶ 3 % sont des textiles qui doivent être déposés dans des cloches de récupération pour assurer leur réutilisation ou même leur recyclage en de nouveaux matériaux ;
- ▶ 1 % sont des résidus domestiques dangereux (peintures, huiles, solvants, piles, etc.) qui doivent être acheminés à un point de dépôt spécialisé ;
- ▶ 2 % sont des matières autres qui constituent généralement le véritable déchet ultime dont l'envoi au bac noir est inévitable.

COMPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL AU QUÉBEC (SANS LES BOUES)



Source : Recyc-Québec, 2008



RÉDUCTION À LA SOURCE > RÉEMPLOI > RECYCLAGE > VALORISATION > ÉLIMINATION

LE PRINCIPE DES 3 RV-E

Le « principe des 3 RV-E » représente les étapes à prioriser pour bien gérer nos matières résiduelles et réduire le gaspillage de nos ressources. On privilégie d'abord le mode de gestion qui a le moins d'impact, soit le premier « R » (Réduction à la source), ensuite le deuxième « R » (Réemploi), le troisième « R » (Recyclage), le « V » (Valorisation) et enfin, seulement lorsque c'est inévitable, le « E » (Élimination).

1. RÉDUCTION À LA SOURCE

Réduire permet de limiter la production de déchets à la source en limitant nos achats et notre consommation de biens. Le déchet qui a le moins d'impact est celui qu'on ne produit pas !

- ▶ Choisir des objets durables
- ▶ Diminuer l'achat de produits non essentiels
- ▶ Limiter l'achat de produits à usage unique (ex. : essuie-tout)
- ▶ Louer ou emprunter les outils ou équipements rarement utilisés
- ▶ Acheter des produits présentant le minimum d'emballage et favoriser le vrac
- ▶ Utiliser des sacs réutilisables pour faire l'épicerie ou le magasinage
- ▶ Afficher un autocollant « pas de circulaires » sur sa boîte postale

2. RÉEMPLOI

Réutiliser un produit un maximum de fois en le modifiant peu ou pas du tout permet de prolonger sa durée de vie.

- ▶ Acheminer à une ressourcerie ou y acheter vêtements et objets du quotidien
- ▶ Utiliser un pot comme vase à fleurs ou pour conserver d'autres aliments
- ▶ Utiliser du papier journal pour emballer un cadeau ou réutiliser un ancien sac-cadeau
- ▶ Utiliser le verso d'une feuille pour prendre des notes

3. RECYCLAGE

Recycler permet d'économiser les ressources naturelles et l'énergie que la production de nouveaux produits impliquerait.

- ▶ Le papier journal redevient du papier journal
- ▶ Une bouteille de plastique peut être transformée en une veste en fibre synthétique

4. VALORISATION

Valoriser consiste à effectuer la transformation énergétique ou chimique d'une matière résiduelle.

- ▶ Le compostage est un exemple de valorisation de la matière
- ▶ L'utilisation d'une palette de bois brisée pour chauffer sa maison est un exemple de valorisation énergétique

5. ÉLIMINATION

N'éliminer que les déchets ultimes qui ne peuvent pas trouver de seconde vie !



CALENDRIER DES COLLECTES DÉCHETS – MATIÈRES ORGANIQUES – RÉCUPÉRATION

Un calendrier vous est remis chaque année afin d'identifier les journées des différentes collectes régulières et spéciales. Il est important de le conserver afin de vous y référer, car il vous informe sur les changements de fréquence des collectes au cours de l'année pour les déchets, les matières organiques et la récupération. Le calendrier est disponible en tout temps à l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Danville : www.danville.ca

La nouvelle fréquence des collectes intégrée en 2017 permet de maximiser la performance de récupération et de limiter les frais associés à la gestion des matières résiduelles, à l'instar de nombreuses municipalités québécoises proactives. Votre contribution au nouveau service de collecte des matières organiques est un incontournable afin que nous puissions améliorer la gestion des matières résiduelles produites sur notre territoire, tant du point de vue environnemental qu'économique.

Chaque tonne de matières organiques que le bac brun dévie de l'enfouissement permet une économie de 38 \$, sans oublier que cette pratique offre une seconde vie à une matière qui deviendra un compost utile. Chaque tonne de matières recyclables récupérées (via le bac vert) représente une économie de 56 \$.



MATIÈRES ORGANIQUES BAC BRUN

COMMENT GÉRER LE BAC BRUN ?

PROCÉDÉ DE COMPOSTAGE

Les matières organiques sont des résidus compostables qui, en présence d'oxygène, sont transformées en compost par des micro-organismes. Le compost est un terreau qui est utilisé pour enrichir le sol. Ce procédé naturel permet de recycler ces matières résiduelles et ainsi de leur donner une seconde vie.

IMPACT DE L'ENFOUISSEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES

L'enfouissement des matières organiques pollue l'eau, l'air et le sol, entre autres par leur décomposition en absence d'oxygène : ce phénomène produit un biogaz contribuant à l'effet de serre et donc aux changements climatiques. En plus de constituer un volume significatif des déchets qui sont collectés et présentement enfouis, les matières organiques diminuent la durée de vie des sites d'enfouissement. Or, si l'on souhaite limiter la création de nouveaux sites ou l'agrandissement des sites actuels, nous avons avantage à assurer la pérennité de ces derniers.



IMPLANTATION DE LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES ET DISTRIBUTION DES BACS ROULANTS BRUNS ET DES BACS DE CUISINE

La Ville de Danville procédera à l'implantation de la collecte des matières organiques en deux temps, soit au printemps 2017 pour les secteurs urbains et au printemps 2018 pour tous les secteurs ruraux. Chacune des résidences et des logements de la municipalité recevra sans frais un bac roulant brun et un bac de cuisine.

- ▶ **DÉMÉNAGEMENT** : Le bac brun est de la propriété de la ville et il est attribué à la résidence, en cas de déménagement il est interdit de l'apporter avec vous.
- ▶ **BRIS ET GARANTIE** : Il est important de signaler le bris de votre bac brun à la municipalité afin de profiter de la garantie du fabricant d'une durée de dix ans. Bien sûr, une utilisation normale et responsable de ce bien est attendue. L'entretien général du bac brun est de votre responsabilité.
- ▶ **BAC OBLIGATOIRE** : Il est de votre responsabilité de vous assurer que votre résidence possède un bac roulant brun pour la collecte. Ce bac est obligatoire à chaque résidence et une amende peut être donnée en cas de manquement (règlement municipal).

DISTRIBUTION DE COMPOST AUX RÉSIDENTS

À partir du printemps 2018, la Ville de Danville organisera une journée de distribution gratuite de compost en vrac pour les résidents. Ce compost proviendra de la plateforme de compostage où vos matières organiques seront transformées. Vous pourrez ainsi profiter du fruit de votre collaboration à la collecte des matières organiques en enrichissant vos sols.



MÉTHODE D'UTILISATION DES BACS

Bac de cuisine

Pour faciliter son utilisation :

- ▶ Déposez les matières organiques dans le bac de cuisine qui vous est remis par la Ville ;
- ▶ Facilitez son nettoyage en plaçant un essuie-tout, une feuille de papier journal ou un sac en papier ou compostable dans le fond du bac ;
- ▶ Rincez-le chaque fois que vous le videz.

Bac roulant brun

Disposition et manutention :

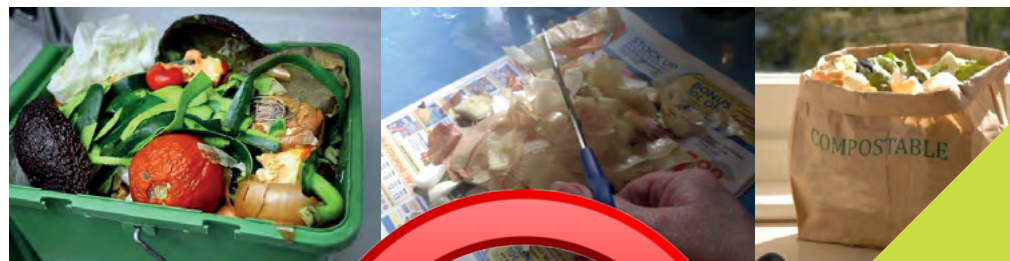
- ▶ Assurez-vous que votre bac n'est pas surchargé par un poids de matières organiques supérieur à ce que le camion peut soulever. Vous devez être en mesure de rouler votre bac vers le chemin à une seule personne. Dans le cas où des matières lourdes seraient déposées (ex. : bordures de pelouse avec de la terre), veuillez remplir le bac aux deux tiers seulement de sa capacité ;
- ▶ Orientez les roues vers la propriété ;
- ▶ Placez le bac en retrait de la voie publique, légèrement dans votre entrée ou aux abords du trottoir ;
- ▶ Conservez une distance d'au moins 50 cm (20 po) entre vos bacs ;
- ▶ Faites en sorte qu'aucun véhicule ou autre objet ne vienne nuire au soulèvement mécanique ;
- ▶ Placez votre bac la veille de la collecte, car il peut être collecté à tout moment au cours de la journée.

Soyez vigilants, ces consignes d'utilisation sont données afin que vos bacs puissent être collectés et préservés en bon état et s'appliquent pour tous les bacs, qu'ils soient bruns, noirs ou verts.

UTILISATION DE SACS

Il est possible de gérer vos résidus de trois façons :

- ▶ Sans sac ;
- ▶ Avec des sacs en papier ou du papier journal (vous pouvez réutiliser les sacs en papier d'épicerie, de sucre, de farine ou de pommes de terre) ;
- ▶ Avec des sacs portant la mention « compostable ».



MESSAGE IMPORTANT INTERDICTION D'UTILISATION DE SACS EN PLASTIQUE

Aucun sac en plastique n'est accepté, pas même les sacs biodégradables ou oxobiodégradables qui sont trop longs à dégrader par le procédé de compostage qui ne dure que six mois. On ne doit donc retrouver aucun sac en plastique dans le bac brun ainsi que lors de la collecte spéciale des feuilles mortes.

MATIÈRES ACCEPTÉES OU REFUSÉES DANS LE BAC BRUN

MESSAGE IMPORTANT – TRI À LA MAISON

Veuillez porter une attention particulière au tri des matières résiduelles qui ne doivent pas se retrouver dans votre bac brun pour la collecte des matières organiques, car ces dernières sont vidées directement, sans tri, sur les andains de compostage. La qualité du compost produit dépend donc directement de votre collaboration, car les indésirables qui y sont jetés viennent l'altérer. Le verre est d'ailleurs l'ennemi numéro 1 du compostage.

RÉSIDUS ALIMENTAIRES

MATIÈRES ACCEPTÉES

- ▶ Fruits et légumes (crus ou cuits, entiers, pelures, cœurs, épis de maïs, etc.)
- ▶ Restes de table et de préparation
- ▶ Coquilles d'œufs, de noix et écales d'arachides
- ▶ Pains, céréales, farine, riz, pâtes alimentaires, pâtisseries, etc.
- ▶ Viandes, volailles, poissons et fruits de mer cuits ou frais et os
- ▶ Matières grasses
- ▶ Produits laitiers
- ▶ Café et filtres, sachets de thé, tisane et infusion
- ▶ Friandises, sucre, bonbons et confiseries sans leur emballage
- ▶ Aliments périmés sans leur emballage

MATIÈRES REFUSÉES

- ▶ Coquilles d'huîtres et de moules



RÉSIDUS VERTS

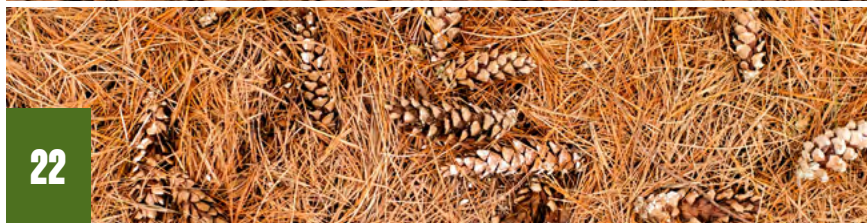
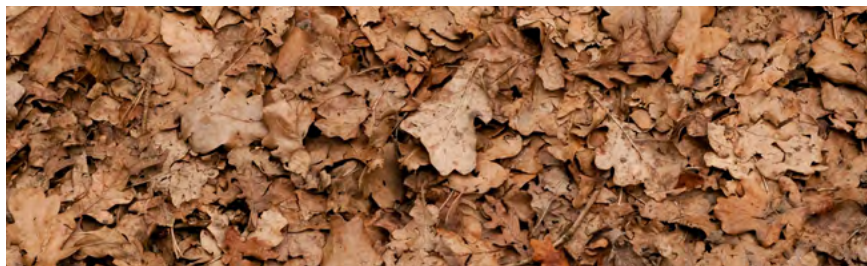
MATIÈRES ACCEPTÉES

- ▶ Plantes, fleurs et mauvaises herbes
- ▶ Matières de jardinage (terre, foin et chaume)
- ▶ Feuilles mortes et aiguilles de conifères
- ▶ Petites branches (pas plus de ½ pouce de circonférence)
- ▶ Copeaux de bois (non traité et non peint)



MATIÈRES REFUSÉES

- ▶ Branches de plus de ½ pouce de circonférence
- ▶ Bûches
- ▶ Feuilles de rhubarbe (ces végétaux dégagent des molécules néfastes pour les insectes utiles à la décomposition)



RÉSIDUS ORGANIQUES AUTRES

MATIÈRES ACCEPTÉES

- ▶ Papiers et cartons non cirés souillés par des matières alimentaires (papier journal, serviettes de table, essuie-tout, napperons, nappes en papier, papier à muffins, boîtes de pizza et d'œufs et assiettes de carton)*
- ▶ Litières et excréments d'animaux domestiques
- ▶ Poils, cheveux et plumes
- ▶ Mouchoirs de papier
- ▶ Sacs en plastique compostables



* Les papiers et cartons qui ne sont pas souillés sont déposés en priorité dans le bac vert (récupération).

MATIÈRES REFUSÉES

- ▶ Médicaments périmés
- ▶ Poussières d'aspirateur, charpies de sècheuse et feuilles d'assouplissant
- ▶ Textiles
- ▶ Produits d'hygiène corporelle (couches ordinaires et biodégradables, serviettes pour bébé, tampons, serviettes hygiéniques, cotons-tiges, ouates, tampons démaquillants, etc.)
- ▶ Boîtes de carton ciré (repas congelé, crème glacée, etc.)
- ▶ Tous les sacs en plastique ordinaires et oxobiodégradables (sauf les sacs en plastique compostables)
- ▶ Cendres, mégots de cigarette, briquettes de BBQ et créosote
- ▶ Bouchons de liège
- ▶ Animaux morts
- ▶ Roches, pierres et gravier

TRUCS ET ASTUCES

À noter que dans tous les bacs roulants, que ce soit le bac brun pour le compost ou le bac noir pour les déchets, des petits vers blancs peuvent se développer, tout particulièrement par temps chaud. Vous éviterez ce désagrément en suivant les recommandations précédentes !

Actions	Réduire les odeurs	Réduire la présence de mouches et de vers blancs	Conserver le bac brun propre	Éloigner les animaux	Éviter le gel hivernal
Nettoyez au besoin votre bac avec de l'eau et un détergent doux et biodégradable ou une solution d'eau et de vinaigre blanc	✓	✓	✓	✓	
Faites des papillotes : Enveloppez les viandes et les restes de table dans un sac en papier ou du papier journal (privilégiez le papier, car il respire mieux que les sacs compostables)	✓	✓	✓	✓	✓
Placez les résidus odorants (viandes) au frigo ou au congélateur et mettez-les dans le bac brun avant la collecte seulement	✓	✓	✓	✓	
Évitez de placer votre bac au soleil durant la saison chaude	✓	✓			
Saupoudrez un peu de chaux ou de bicarbonate de soude dans votre bac	✓	✓			
Évitez de mettre des liquides comme de la soupe, du lait ou du jus	✓				
Déposez une feuille de papier journal ou des matières sèches, telles que feuilles mortes ou bran de scie, chaque fois que vous videz votre bac de cuisine dans le bac brun	✓	✓			
Laissez le gazon coupé au sol, car humide il est source d'odeurs dans un bac roulant... d'autant plus qu'il permet d'enrichir votre gazon en agissant comme excellent engrais naturel	✓				
Pour éviter que les matières organiques gèlent et demeurent emprisonnées dans le bac en hiver, déposez du papier journal ou du carton au fond du bac			✓		✓
Appliquez un peu d'onguent contre la toux («Vicks Vapor Rub») autour des trous d'aération				✓	
Si vous trouvez des petits vers blancs dans vos bacs, cela signifie qu'une mouche a réussi à pondre des œufs sur des restes de viande. Vous pouvez les éliminer en les aspergeant de sel ou de vinaigre		✓			

COMPOSTAGE DOMESTIQUE – RÉDUCTION À LA SOURCE

Les résidents sont toujours invités à procéder au compostage domestique à même leur terrain. Cette action constitue une réduction à la source du volume de matières collectées et traitées par les services municipaux et vous assure un apport en compost pour vos aménagements.

Toutefois, certaines matières organiques ne peuvent être compostées dans votre composteur domestique, par exemple les matières animales, les produits laitiers, les matières grasses, les litières d'animaux, les mauvaises herbes montées en graines, les plantes malades, etc. Votre bac brun devient alors la solution pour détourner ces résidus du site d'enfouissement.

L'HERBICYCLAGE : GAZON COUPÉ AU SOL = ENGRAIS NATUREL

Laissez votre gazon coupé au sol !

Celui-ci a un effet bénéfique sur la santé de votre sol, car il est riche en azote et agit donc comme engrais naturel... tout à fait gratuitement. Le gazon tondu se décompose rapidement et disparaît en un ou deux jours; la durée du processus dépendra évidemment de la longueur du gazon coupé.

En plus de diminuer le temps d'entretien de la pelouse, l'herbicyclage nécessite moins d'arrosage puisque les résidus de tonte contiennent 80 % d'eau. L'herbicyclage augmente aussi la résistance aux maladies.

Le poids du gazon est très significatif dans un bac, ce qui augmente le coût des collectes et du traitement des matières organiques envoyées au compostage.

Si sa mise au bac brun ne peut être évitée, il est recommandé de laisser sécher le gazon coupé de façon à réduire son poids, son volume et son odeur.



MATIÈRES RECYCLABLES BAC VERT

QUELLES MATIÈRES SE RÉCUPÈRENT DANS LE BAC VERT ?

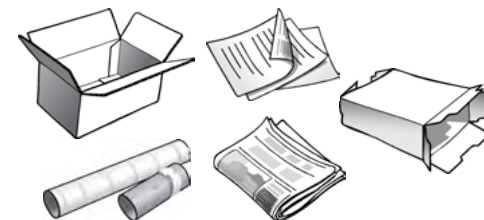
Avant de déposer une matière dans votre bac de récupération, posez-vous la question : « Est-ce bien un emballage, un contenant, un imprimé ou un journal, car ces catégories représentent une importante proportion des matières destinées au bac vert ? » Vous aurez ainsi une grande partie de la réponse !

Bien trier les matières recyclables permet de diminuer le taux de contamination au centre de tri et maximise le taux de récupération des matières, les détournant ainsi réellement du site d'enfouissement.

MATIÈRES ACCEPTÉES OU REFUSÉES DANS LE BAC VERT

Liste adaptée pour le centre de tri de Gaudreau Environnement à Victoriaville, où la Ville de Danville achemine ses matières recyclables.

PAPIERS ET CARTONS



- Feuilles de papier
- Papiers déchiquetés (doivent être ensachés dans un sac transparent noué)
- Papiers de soie
- Papiers d'emballage non métalliques
- Journaux, circulaires et revues
- Enveloppes (pas nécessaire d'enlever l'étiquette et la fenêtre)
- Sacs en papier
- Livres et annuaires téléphoniques
- Cartons ondulés et plats
- Rouleaux, boîtes d'œufs
- Boîtes d'aliments congelés non cirées
- Contenants de crème, de lait et de jus
- Contenants de jus aseptiques (« Tetra Pak »)

Les papiers et cartons non cirés souillés par des matières alimentaires sont compostables et doivent être mis dans le bac brun.



PLASTIQUES

PLASTIQUES SOUPLES



- Pellicules d'emballage (de fromage, de paquet de rouleaux de papier de toilette, etc.)
- Pellicules extensibles de type «Saran Wrap»
- Sacs (d'épicerie, de lait, de pain, etc.)
- Emballages de protection à bulles

Attention :

Rassemblez tous les plastiques souples dans un sac en plastique et nouez-le. Les sacs biodégradables et oxobiodégradables (mention EPI) ne se récupèrent pas.



PLASTIQUES RIGIDES

- Contenants et bouteilles (pour les aliments, les cosmétiques, l'entretien ménager, etc.) portant le symbole , qu'il soit numéroté de 1 à 7 ou non
- Tous les contenants de yogourt (sans le couvercle métallique)
- Contenants alimentaires et styromousses portant le symbole  (incluant les verres à café, les barquettes de viande, les assiettes et les ustensiles en plastique)
- Contenants d'huile à moteur usagée ou d'antigel égouttés (avec leur couvercle ou bouchon)
- Couvercles et bouchons (vissés sur les contenants)



MÉTAUX

- Boîtes de conserve avec couvercle inséré à l'intérieur (les étiquettes peuvent demeurer sur les boîtes)



- Bouteilles et cannettes d'aluminium
- Contenants, assiettes et papier d'aluminium
- Bouchons et couvercles
- Contenants de peinture vides, secs (sans leur couvercle)



VERRE

- Contenants, bouteilles et pots de toutes les couleurs avec ou sans étiquette (sans leur couvercle)

MATIÈRES REFUSÉES

Consultez les sections concernant le bac noir (déchets) et les points de dépôt spécialisés, qui vous indiqueront quelles sont les matières non recyclables qui vont à l'élimination ou dans des sites spécialisés.



LES CINQ ERREURS LES PLUS FRÉQUENTES DANS LE BAC VERT

Ce n'est pas parce qu'un article est composé de matières recyclables qu'il peut nécessairement être déposé dans le bac de récupération. À titre d'exemple, les cinq objets suivants sont interdits dans le bac vert :

- ▶ Vêtements
- ▶ Boyaux d'arrosage
- ▶ Chaises de jardin en PVC
- ▶ Jouets
- ▶ Fils de rallonge



Certains de ces objets se récupèrent... mais pas dans le bac vert ! Tournez-vous plutôt vers les points de dépôt spécialisés.



TRUCS POUR LA RÉCUPÉRATION

- ▶ Retirez les pellicules plastiques recouvrant les catalogues, les revues et les « Publisacs » avant de les déposer dans le bac de récupération.
- ▶ Retirez les coupons de caisse des sacs en plastique.
- ▶ Les sacs et pellicules en plastique souple doivent être rassemblés dans un même sac fermé d'un nœud pour empêcher la contamination avec d'autres matières et maximiser le tri au centre par les travailleurs.
- ▶ Défaites les boîtes de carton pour éviter de remplir inutilement votre bac et évitez de laisser des matières à l'intérieur de celles-ci.
- ▶ Rincez légèrement les contenants et les sacs recyclables avec de l'eau afin de préserver la santé des travailleurs et d'éviter la contamination des produits recyclables.

SAVEZ-VOUS CE QUE DEVIENNENT LES MATIÈRES QUE NOUS RÉCUPÉRONS ?

Voici quelques exemples :

Papier

Feuilles de papier
Papier hygiénique et
essuie-tout

Papier journal

Boîtes d'œufs
Litière pour animaux
Annuaire téléphonique

Carton

Boîtes de carton ondulé
Papier brun
Revêtement de toiture

Métal

Cannettes et boîtes de conserve
Outils, clous et pièces d'automobile

Verre

Bouteilles et pots
Matériaux isolants en fibre
de verre
Composantes pour asphalte
et béton
Dalles de patio

Plastique

Vêtements en fibre synthétique
Bacs à fleurs
Bancs de parc

CAMPAGNE DE RÉDUCTION À LA SOURCE

Combien de personnes reçoivent des publicités, circulaires et annuaires non désirés qui vont directement à la récupération ?

Par l'application du « principe des 3 RV-E », le premier « R » de la réduction est le plus efficace quant aux ressources. Réduire l'utilisation de papier permet d'économiser de l'argent, de l'énergie et des ressources forestières.

Économisez le papier et ne recevez plus de circulaires, publicités, ni d'annuaire Pages jaunes par ces gestes simples !

PUBLISAC

Si vous ne consultez jamais vos circulaires et qu'ils se retrouvent aussitôt dans votre bac de récupération, pourquoi ne pas vous désabonner ? Pour ce faire, il suffit de téléphoner à Publisac au 1-888-999-2272 afin de retirer votre adresse de la liste de distribution. Un autocollant vous sera transmis sans frais afin de l'afficher à la vue du camelot. Et si vous continuez toujours à recevoir le Publisac, vous devez les recontacter pour les en aviser.

À noter qu'en tout temps, les circulaires qui vous sont actuellement distribuées peuvent être consultées en version électronique sur le site www.publisac.ca

CASIER ET BOÎTE POSTALE / POSTE CANADA

Sur demande, votre adresse peut être retirée de la liste de distribution afin de ne pas recevoir les publicités non adressées remises dans votre casier ou boîte postale. Vous devez vous présenter au bureau de poste de Danville au 86, rue Daniel-Johnson pour les adresses du secteur « Danville » ou au 285, boulevard Olivier pour les adresses du secteur « Asbestos ». Ce service est offert sans frais et vous allez tout de même continuer à recevoir les avis transmis par la Ville de Danville via les casiers postaux.

ANNUAIRE PAGES JAUNES

Si vous ne désirez plus recevoir l'annuaire des Pages Jaunes, vous pouvez vous désabonner en ligne (<https://delivery.yip.ca/optouts/address>). En effet, plus besoin de l'avoir chez vous en format papier si vous possédez une connexion Internet, puisqu'il est possible de consulter les Pages Jaunes en lignes. Les Pages Jaunes sont également disponible sur tous les téléphones intelligents.



DÉCHETS BAC NOIR

QUELS SONT LES VÉRITABLES DÉCHETS ULTIMES DU BAC NOIR ?

Ces déchets ne représentent en moyenne que 2 % de toutes les matières résiduelles produites dans notre maison lorsqu'une gestion efficace à trois voies est effectuée !

En général, un déchet est un résidu solide et non dangereux qui n'est pas accepté dans le bac de récupération ou de compostage et qui ne peut être acheminé à un point de dépôt spécialisé.

MATIÈRES ACCEPTÉES

PAPIERS ET CARTONS NON RECYCLABLES

- ▶ Papiers et cartons cirés
- ▶ Produits d'hygiène personnelle (ex. : cotons-tiges)
- ▶ Album de photos, cartables et autocollants plastifiés
- ▶ Papiers peints
- ▶ Sacs d'aspirateur pleins

PLASTIQUES NON RECYCLABLES

- ▶ Styromousses sans le signe 
- ▶ Emballages de viande et de fromage contaminés de gras
- ▶ Sacs oxobiodégradables (portant la mention EPI)
- ▶ Sacs de céréales, de craquelins ou de croustilles
- ▶ Cordes de nylon (ex. : pour les ballots de paille)
- ▶ Matelas pour lit d'eau
- ▶ Choux (boucles de cadeaux)
- ▶ Articles de piscine
- ▶ Brosses et peignes

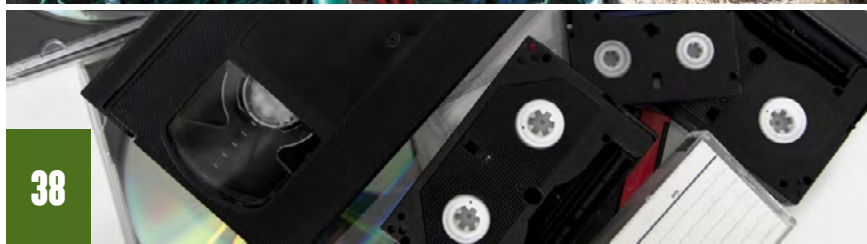
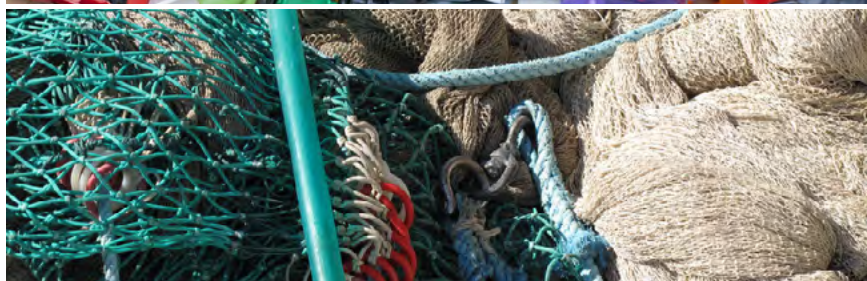


VERRE NON RECYCLABLE

- ▶ Vitres, miroirs et verres de lunettes
- ▶ Ampoules électriques incandescentes et DEL
- ▶ Vaisselle et « Pyrex » cassés

DIVERS

- ▶ Couches et serviettes hygiéniques
- ▶ Emballages de barres tendres ou de barres de chocolat
- ▶ Sacs intérieurs de vinier
- ▶ Longs boyaux, cordages ou fils
- ▶ Mobiliers d'intérieur ou de jardin
- ▶ Jouets brisés
- ▶ Cendres de foyer (refroidies depuis 2 semaines)
- ▶ Caoutchouc
- ▶ Stylos et crayons
- ▶ Cassettes vidéo et audio, disques et CD/DVD
- ▶ Cadres et stores



COLLECTES SPÉCIALES

GROS REBUTS, FEUILLES D'AUTOMNE ET ARBRES DE NOËL

COLLECTE DES GROS REBUTS

Chaque année, le calendrier des collectes de la Ville de Danville identifie les deux moments (printemps et automne) où seront collectés les gros rebuts.

Aucun résidu de construction, de rénovation et de démolition (CRD) n'est accepté lors de ces collectes. Ce type de résidus doit être acheminé à un point de dépôt spécialisé ou à un centre de tri de résidus de CRD.

FEUILLES D'AUTOMNE – SAC EN PAPIER OBLIGATOIRE

Depuis trois ans, à l'automne, la Ville demande de déposer les feuilles mortes dans des sacs en papier afin de permettre leur collecte. À partir de l'automne 2017, aucun sac en plastique ne sera accepté afin d'éviter la contamination des matières organiques, puisque les feuilles amassées sont acheminées au compostage et que les sacs en plastique ne se dégradent pas.

Les feuilles peuvent être déposées dans des sacs en papier au sol ou directement dans le bac roulant brun.

ARBRES DE NOËL

Chaque année, la Ville de Danville, par l'entremise des travaux publics, procède à la collecte des arbres de Noël au cours du mois de janvier. Votre arbre doit être déposé sur votre terrain en bordure de la route et exempt de décorations. Ces arbres sont transformés en paillis.



POINTS DE DÉPÔT SPÉCIALISÉS

BOTTIN DES RÉCUPÉRATEURS RESSOURCERIE



**RÉSIDUS DOMESTIQUES
DANGEREUX, VÊTEMENTS, PILES,
AMPOULES FLUOCOMPACTES...
OÙ LES APPORTER ?**

Nom	Adresse	Téléphone	Matières acceptées
Asbestos			
Comptoir familial de l'Or Blanc	312, boulevard Morin	819-879-6275	Vêtements, accessoires, jouets, livres, décorations et vaisselle
Friperie des Sources	263, 1 ^e avenue	819-943-6515	Vêtements, accessoires et jouets
Ressourcerie de la croisée	266, 1 ^e avenue	819-879-4885	Vêtements, accessoires, jouets, livres, décorations, vaisselle et meubles
Meubles usagés	214, 1 ^e avenue	819-839-3638 ou 819-347-7377	Meubles
Danville			
Boutique Chez VE-RO	17, rue Daniel-Johnson		Vêtements, accessoires, jouets, livres et décorations
Dépôt Recyclo Bazar	Entrepôt Danville	819-238-0562	Meubles, électroménagers, vaisselle, décorations, jouets, etc.
Friperie Corde-à-linge	137, rue Daniel-Johnson	819-839-3254	Vêtements, accessoires, jouets, livres et vaisselle
Friperie Uni-vert	2079, route 116	819-740-7764 ou 819-740-8799	Vêtements, accessoires, jouets, livres et meubles
St-Georges-de-Windsor			
Presbytère	493, rue Principale	819-828-3002	Vêtements, accessoires, jouets, livres, vaisselle, meubles
Wotton			
La Friperie (Pierrette Poirier)	772, rue St-Jean	819-828-3309	Vêtements, accessoires, jouets, livres, décorations et vaisselle

RÉCUPÉRATION DES TEXTILES DANS TOUS LEURS ÉTATS

Les vêtements et textiles sont des matières récupérables, et cela, peu importe leur état :

- Vêtements pour une autre personne
- Guenilles pour un garagiste
- Nouveaux produits tels que panneaux isolants pour les voitures après acheminement à un centre d'effilochage

Tous les textiles doivent être déposés dans les cloches de récupération des ressourceries ou acheminés à un écocentre.
Le bac à déchets, ce n'est pas leur place.



CENTRE DE TRI - CONSTRUCTION-RÉNOVATION-DÉMOLITION (CRD)

Nom	Adresse	Téléphone	Matières acceptées
Bury			
Valoris (Régie intermunicipale)	107, chemin Maine central	819-560-8403	Débris CRD
Stoke			
Gestion Michel Couture	286, chemin Côté	819-569-7551	Débris CRD
Warwick			
La Sablière de Warwick	5, rang des Moreau	819-358-7400	Débris CRD

POINTS DE DÉPÔT - CONSTRUCTION-RÉNOVATION-DÉMOLITION (CRD)

Nom	Adresse	Téléphone	Matières acceptées
Asbestos			
Écocentre d'Asbestos (Ville d'Asbestos)	404, rue du Roi	819-879-0010	Débris CRD (brique, ciment, asphalte, bois, etc.) (accepte aussi les feuilles, herbes, branches)
Danville			
Aire de dépôt CRD (Transport Yergeau)	934, route 255	819-879-4492	Débris CRD

RÉCUPÉRATEURS - MÉTAUX

Nom	Adresse	Téléphone	Matières acceptées
Asbestos			
Écocentre d'Asbestos (Ville d'Asbestos)	404, rue du Roi	819-879-0010	Métaux ferreux et non-ferreux
Danville			
Enviro-Métal	2039, route 116	819-839-2108	Métaux ferreux et non-ferreux
Maurice Bédard	18, rue Lafrance	819-839-2564	Métaux ferreux et non-ferreux

RÉCUPÉRATEURS - DIVERS

Nom	Adresse	Téléphone	Matières acceptées
Asbestos			
Électroménagers J-M Chaperon	325, rue du Roi	819-879-7759	Électroménagers et climatiseurs (fonctionnel ou non)
Danville			
Centre cyclisme	39, rue Dépôt	819-839-2911	Vélos usagés
Palco	121, route 116 Ouest	819-363-9100	Palettes de bois

POINTS DE DÉPÔTS - RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Nom	Adresse	Téléphone	Matières acceptées
Asbestos			
CFER d'Asbestos	430, 5e avenue	819-879-5413	Produits électroniques, informatiques et communications
Écocentre d'Asbestos (Ville d'Asbestos)	404, rue du Roi	819-879-0010	Peintures, solvants, huiles, filtreurs, essence, antigels, produits pour piscine, piles, batteries, lampes au mercure (fluocompact, fluorescent), produits électroniques, informatiques et communications, bonbonne de propane, pneus
Famili-Prix	431, 1e avenue	819-879-4022	Médicaments et seringues
Jean-Coutu	525, 1e avenue	819-879-6969	Médicaments et seringues
Ville d'Asbestos	345, boulevard St-Luc	819-879-7171	Piles et cartouche d'encre
Danville			
Batteries Expert (Services mécaniques RSC)	1436, route 116	819-839-2444	Batteries, piles, huiles, filtreurs et antigels
Centre de l'auto A. Leroux et fils	78, route 116	819-839-2065	Huiles, filtreurs, antigels et pneus
Famili-Prix	5, rue Grove	819-839-2779	Médicaments et seringues
Garage Beaulieu Services	287, boulevard Coakley	819-879-5343	Batteries, huiles, filtreurs, antigels et pneus
Garage Pierre Lambert	1413, route 116	819-839-3343	Huiles, filtreurs, antigels et pneus
NAPA - Pièces d'auto Allison	247, rue Water	819-839-2716	Batteries, huiles et filtreurs
Point S - Pneus et mécanique Vachon	906, route 255	819-839-2633	Batteries, huiles, filtreurs, antigels et pneus
Quincaillerie du carré (Couture-Timber Mart)	17, rue Grove	819-839-3777	Peintures, teintures, vernis, laques, aérosols, huiles, filtreurs, antigels, tous les liquides inflammables (ex. lubrifiants, solvants, colles, enduits, etc.), piles, lampes au mercure (fluocompact et fluorescent), produits électroniques, informatiques et communications
Rona Paradis & frères	12, chemin des Trois-Lacs	819-879-4024	Peintures, teintures, vernis, laques, aérosols, piles, lampes au mercure (fluocompact et fluorescent)
Wotton			
Protection Incendie Sécurmax Vaillancourt	667, rue St-Jean	819-828-0527 ou 819-640-0324	Extincteur hors service, désuet, décharger, dysfonctionnel ou fonctionnel



Publication : avril 2017



Danville

150, rue Water, Danville (Québec) J0A 1A0

Téléphone : 819 839-2771

www.danville.ca | info@danville.ca

